

Myriam Cecchetti Députée

Luxembourg, le 24 septembre 2021

Concerne: Demande d'interpellation relative aux inégalités scolaires.

Monsieur le Président,

Indépendamment des conditions particulières qu'a imposé et qu'impose toujours en partie la pandémie à la vie sociale et scolaire et au-delà de leurs effets directs sur le développement, voire le renforcement des inégalités scolaires et ses conséquences, c'est la question de la viabilité du système scolaire en vigueur face à la prévention du décrochage scolaire et la lutte contre les inégalités sociales qui sera posée à l'occasion de cette interpellation.

Pour ces quatre dernières années, le rapport national sur l'Education et le rapport sur le décrochage scolaire ainsi que l'enquête sur les jeunes NEETS (Not in Education, Employment or Training) réalisés sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, montrent clairement une tendance vers la stabilisation du taux de décrocheurs à un niveau toujours élevé (8,16% pour l'année 2019-2020).

Concernant les différentes voies d'orientation scolaire empruntée par les élèves lors de leur passage de l'enseignement fondamental vers les cycles inférieurs de l'enseignement secondaire et au vu de leur orientation dans les voies de formation du cycle supérieur, on distingue des divisions et exclusions de plus en plus nettes marquées par les caractéristiques socio-économiques, ethniques et de genre des élèves. Ainsi, les voies scolaires et les formations sont hiérarchisées en fonction de ces mêmes marqueurs sociaux. Parallèlement à ces divisions sociales, d'autres formes d'exclusion sont apparues avec de nouveaux dispositifs de prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Cette interpellation mettra également le doigt sur la gestion par le ministère de l'Education nationale des centres de compétences et de l'éducation différenciée.

Le système scolaire à été soumis à de nombreuses réformes depuis l'entrée en mandat de l'actuel ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Cette interpellation aura également comme vocation de tirer un bilan critique de ses réformes et de voir si elles ont pu s'avérer efficaces au vu de l'évolution des inégalités scolaires et de l'accès à l'emploi des jeunes.

En me basant sur l'article 91 du Règlement de la Chambre des Députés et dans le contexte plus large exposé ci-dessus, je me propose d'interpeller le gouvernement sur les aspects plus particuliers suivants:

- Le système d'orientation scolaire
- Le modèle d'inclusion scolaire
- L'accès à l'emploi des jeunes

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette proposition au gouvernement et aux ministres concernés et de la mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Conférence des présidents.

Veuillez considérer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Myriam Cecchetti Députée